

Observation(s) formulée(s) au cours de l'enquête publique

dernière mise à jour le : 13/12/21

- Courrier électronique de la famille Marquis adressé au commissaire enquêteur le 9 novembre 2021

*Suite au projet cité en objet et habitant le haut de la rue de l'Ecole à Setques, je tiens à faire savoir que nous sommes contre ce projet pour plusieurs raisons. La valeur de nos maison va être sous évaluée avec une 2*2 voies à 200 mètres à vol d'oiseau. Les nuisances sonores que nous allons vivre au quotidien avec de plus en plus des vents orientés nord est, où nous entendons les véhicules comme s'ils passaient à notre porte, et surtout aussi, le ruissellement des eaux avec tout ce béton qui va être apposé, en exemple, le bas du village recevait les eaux boueuses qui descendaient jeudi 4 novembre lorsque nous avons eu un gros épisode de pluie, .*

Nous sommes donc contre ce projet, pensons aux biens immobiliers, aux nuisances sonores, à l'esthétique, et à l'environnement.

- Courrier électronique de Magali LAUDE adressé au commissaire enquêteur le 16 novembre 2021

*mon avis: oui pour les nouvelles bretelles d'entrée et de sortie de la RN42 diffuseur de Lumbres, car à une sortie, il faut aussi avoir une entrée: logique!
mais non à l'addition des nouvelles voies autour du péage de Secques, trop de frais, trop d'emprise sur les terres, tout cas pour gagner 200m, et 2mn?????
à la rigueur: augmenter la capacité au péage!
personnellement j'ai vu 1 seule fois un bouchon, est ce bien judicieux d'attribuer une telle enveloppe pour ce projet alors que d'autres routes et autoroutes sont surchargé TOUT les jours????*

- Courrier électronique de la famille TASSART adressé au commissaire enquêteur le 18 novembre 2021

Monsieur le commissaire enquêteur,

Outre la dévaluation des biens immobiliers situés près de la zone de projet, il existe d'autres désagréments si celui-ci se réalise.

Dans la zone des prés d'en bas et de la place en plus des eaux de ruissellements lors des fortes pluie nous sommes affectés par de nombreuses remontées de la nappes phréatiques.

certes nous sommes situé d'un coté les talus calcaires très aquifères d'où une classification en zone rouge sur la trame du PPRI, et de l'autre un mauvais entretien des bassins de rétention de la rocade. Ne parlons pas de l'évacuation vers la rivière des eaux qui se sont infiltrée de ces bassins après épurement des polluants, les fossés sont mal entretenus, inexistants ou même supprimés.

Il est clair que si toutes les précautions ne sont pas pris en compte d'autant que les événements climatiques ne devraient pas s'améliorer suite au réchauffement climatique, nous allons vers de nouvelles catastrophes.

à vous de pendre vos responsabilités

cordialement

Courrier électronique de Jérôme le SETQUOIS adressé au commissaire enquêteur le 21 novembre 2021

bonjour

ces travaux sont ils necessaire, jamais vu de bouchon a26 pour boulogne.

faut il manger des terres agricoles pour cela ?et les coups d'eau avec cet enrobe en plus.

ENFIN POUR NE SERS A RIEN

Courrier électronique de François Wavrant adressé au commissaire enquêteur le 24 novembre 2021

Monsieur le commissaire,

je prends connaissance du projet de liaison RN42/A26. Un double projet où est noyé l'utilité d'un aménagement à la zone des Sars et l'inutilité d'un projet sur la commune de Setques. Plusieurs remarques sont à formuler pour ce projet.

Quelle est la fiabilité des études sur la fréquentation des véhicules. Empruntant de façon régulière la RN42 et l'A26, un constat, jamais de difficulté de circulation.

Il est annoncé 65 millions d'euros d'investissement pour gagner environ une minute... la civilisation est si pressée qu'elle ne peut perdre une minute au profit des paysages et de la ruralité. Le projet présenté n'est pas descriptif puisqu'il est annoncé la mis en place d'un barreau, quelle est la définition d'un barreau ? un pont, une route complémentaire... le projet reste dans un brouillard volontaire.

Lorsque les nouveaux résidants du chemin de la Bousquerie ont fait le choix de construction, c'était pour la tranquillité et éviter les nuisances. Le projet présenté ne repose en matière de bruit que sur de futiles études qui sont emmenées aux résultats souhaités. En complément du bruit viendra s'ajouter la poussière et nuisances des véhicules.

La faune et la flore en seront plus que bouleversées ce qui va se traduire par un appauvrissement du milieu naturel et de la biodiversité.

Nous assistons à un bouleversement climatique, ce qui entraine des pluies importantes. Lors des grosses pluies, l'eau et la boue se retrouvent au bas du chemin, cailloux sur la chaussée etc. Ajouter une bétonisation et quelques bassins de rétentions ne qu'augmenter les pluies. Un constat se pose aussi par le manque d'entretien des bassins par la SANEF, plusieurs communes sont implantées. Dénaturation du paysage, abaissement de la qualité de l'air, destruction de la biodiversité, modification du ruissellement, nuisance sonore, pollution visuelle, commune sacrifiée, population sacrifiée, perte immobilière... pour un global de 65 millions et pour un gain d'une minute, votre projet n'est pas correcte. Il convient d'abandonner la partie sur Setques pour vous consacrer à l'aménagement de la RN42 jusque Boulogne, ôh combien plus utile.

Courrier électronique de François DESCAMPS adressé au commissaire enquêteur le 24 novembre 2021

Madame, Monsieur,

Je suis fils d'agriculteur ainsi que futur exploitant agricole sur la commune de Setques et suis concerné par le projet de raccordement A26-N42. L'exploitation familiale dispose de parcelles dans le rayon concerné par l'implantation du nouveau barreau (exploitation subissant le plus d'expropriation : 37% de l'emprise). Nous avons donc une très bonne connaissance de l'environnement par l'observation de la circulation

routière lors des longues journées de travail dans les parcelles concernées. Je souhaite apporter quelques commentaires sur le projet.

Premièrement, il est indiqué dans les différents documents que le projet est d'utilité publique. Je ne suis pas de cet avis :

Il est noté que le projet d'aménagement permettra de rendre plus lisible la circulation. Or, dans l'étude de trafic, il est constaté l'axe Boulogne-Arras, qui va gagner en lisibilité, ne représente que 22% du trafic. En revanche, l'axe principal Boulogne/Saint Omer, représentant lui, 78% du trafic, sera plus complexe et donc moins lisible : les usagers de cet axe devront prendre une sortie d'autoroute pour se rendre vers le premier rond-point. En cas d'oubli de sortie, ils seront obligatoirement dirigés vers le péage. Avec ce projet d'aménagement, la voie principale ne sera plus l'axe ouest-est mais l'axe ouest-sud. Cela ne rend donc pas plus lisible la circulation mais crée au contraire des situations dangereuses.

De plus, il est expliqué que la création du nouveau barreau déchargera les giratoires actuels qui seront, à horizon 2055, surchargés. Ce constat se fait sur la base d'un prévisionnel d'évolution du trafic très largement surestimé (comme a pu le remarquer l'Autorité Environnementale). En effet, les prévisions d'évolution se basent sur le PIB avec une projection d'évolution de +1.9%/an jusque 2026.

De 2016 à 2020, le PIB ayant reculé de 0.26%/an en moyenne, il sera difficile d'atteindre +4.1% par an de hausse de PIB jusque 2026 pour atteindre les +1,9% sur l'ensemble de la période.

Par ailleurs, dans le document « projections de la demande de transport sur le long terme », il est noté que le trafic augmentera par rapport à 2016 (date du rapport) de 15% en 2030 et de 20 à 34% en 2050. Hors, lorsque l'on reprend vos prévisions de trafic, vous appliquez une hausse de 25% en 2030 et de 46% en 2055. Vos données sont donc très surestimées et la conclusion du rapport de trafic, basée sur ces données, est donc erronée : sans tenir compte du PIB, la réserve de capacité du giratoire ouest serait de 34% en 2025, 23% en 2030 et 16% en 2050. Si l'on ajoute à ce raisonnement, l'atteinte difficile du PIB prévisionnel de +4,1%/ an sur la période 2020-2026, le seuil de réserve de 20% ne sera donc pas atteint ne permet pas de dire que la création du barreau a un effet bénéfique sur la circulation

Enfin, le coût de ce projet rapporté au volume de véhicules et de gain de temps est disproportionné. En effet, le projet de liaison RN42(ouest) A26 (sud) ne prendra à sa charge que 16% du trafic global du carrefour. Or le point sensible du giratoire ouest n'est que sur la voie sous l'A26. Seuls les usagers venant de Arras allant vers Boulogne ne vont plus y passer, ce qui ne représente que 7.5% de ce trafic soit 2815 véhicules à horizon 2055. En admettant que ce volume de véhicules soit juste, sur les 30 prochaines années, il y aura $2815 \times 365 \times 30 = 30$ millions de passage. Le coût des travaux est estimé à 65 millions d'euros. Sans compter les dépenses d'entretien, le coût par passage sera de 2.1€, soit 100 fois plus que le coût moyen du km d'autoroute (compris entre 2 et 17 centimes du km). En matière de ratio temps économisé vs coût du projet, le projet est sensé faire économiser une minute à chaque usager, ce qui correspond à une dépense revenant à 126€/h de temps économisé (à titre de comparaison, le salaire moyen français est de 18.1€).

Si la volonté publique est de réduire de façon significative la fréquentation des deux giratoires, c'est en s'attaquant au trafic le plus important qu'il faut commencer : l'axe Boulogne/Saint-Omer, qui représente 50% des volumes, soit 18700 véhicules journaliers à horizon 2055. Ainsi la création d'une voie de circulation directe d'une extrémité à l'autre des deux ronds-points aurait un impact bien plus significatif sur la fluidité du trafic

Deuxièmement, même si des efforts ont été faits sur le projet, l'emprise de surface agricole reste importante :

En dehors du nouveau barreau, il y a un projet d'agrandissement et déplacement de deux bassins existants (chemin d'Acquembronne et route de Quelmes-D207).

Avant toute chose, ces bassins n'ayant jamais débordé et le passage de route nationale à autoroute n'entraînant pas d'artificialisation de terre supplémentaire (ou de façon très négligeable), il n'y a donc pas de nécessité de les agrandir.

Dans l'hypothèse où le projet d'agrandissement de ces bassins serait maintenu, il est a minima possible d'optimiser leur localisation pour limiter l'emprise agricole :

- Le bassin situé chemin d'Acquembronne pourrait être agrandi dans sa localisation actuelle, et ne créerait pas de parcelle enclavée ;
- La position du bassin D207 pourrait être déplacée sur le bassin existant et à l'ouest de celui-ci sans reprendre de terre agricole et sans nuire à la flore sauvage.

Concernant le 3ème bassin en projet au nord de la D208, sa localisation pourrait être améliorée en le déplaçant de l'autre côté de la voie dans un délaissé, qui de surcroît est un trou actuellement. Cela permettrait aussi de générer moins de déplacements de terre, et ce, d'autant plus que les volumes de terre à apporter sont colossaux (230 000 m³)

Par ailleurs, concernant le projet de reforestation de surface agricole, l'impact environnemental est neutre comparativement au maintien d'une surface agricole. Un ha de culture capte 22T de CO₂ annuellement. Un ha de forêt capte de 11 à 37T de CO₂ annuellement (en fonction de l'Age et de la croissance de la forêt).

Une pelouse (assimilée au bas-côté de route) capte 11 T de CO₂ annuellement. Ainsi, les compensations de type boisement, sur terre agricole n'offrent pas d'avantage d'atout écologique puisque qu'en moyenne la quantité de CO₂ captée sera identique.

Le projet et son coût au regard des gains espérés est donc disproportionné : pas davantage de lisibilité du carrefour, gain de temps des usagés négligeable, coût important, peu d'amélioration du trafic, emprise agricole inutile, impacts environnementaux conséquents (flore sauvage protégée), artificialisation de terre importante (gestion de l'eau), ...

Au vu de ses différents arguments je me demande donc quel est l'intérêt de réaliser un tel aménagement qui n'a pour ainsi dire que très peu d'utilité. Et dans le cas d'une réalisation, j'espère que les positionnements des bassins seront revus afin de limiter les emprises agricoles.

Je me tiens à votre disposition pour préciser mes arguments,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sincères salutations.

Cordialement François DESCAMPS

Courrier électronique de Philippe Degaey adressé au commissaire enquêteur le 2 décembre 2021

Bonjour

Merci de prévoir une réhabilitation des parcelles agricoles voisines à la zone objet des travaux de création de la nouvelle sortie de la A26 vers la RN42.

La parcelle ZC 25 sur la commune de Setques était, avant remembrement, louée à une entreprise d'extraction de "cailloux" et aussi à un cultivateur, l'entreprise en question n'a jamais procédé à la remise en état, le cultivateur n'a jamais été indemnisé. Lors de la création de la A26, l'entreprise Beugnet a procédé au comblement et au nivellement des carrières sans apport de terre végétale. En tant que locataire de cette parcelle pendant près de quarante ans, je n'ai jamais réussi à la faire remettre en état, je n'ai obtenu que de vagues promesses des aménageurs du territoire qui a pourtant fait l'objet de lourds travaux (A26, RN42, Porte du littoral). des hectares de terre végétale ont été décapés, jamais un mètre cube de ces terres végétales n'est arrivé sur la parcelle pour réparer les dommages engendrés pour extraire quelques matériaux.

Je rappelle que la commission de remembrement avait classé ces carrières en terres agricoles !

J'ai encore les photos aériennes de ces carrières ainsi que des documents notariés et cadastraux pour vous montrer l'ampleur des dommages.

Aujourd'hui je suis en retraite mais j'ai toujours à cœur de voir ces parcelles enfin réhabilitées. J'espère ...

Contactez moi à ce sujet s'il vous plaît.

Bien à vous

Courrier électronique de Mr LEFEBVRE et Mme QUEVA adressé au commissaire enquêteur le 4 décembre 2021

Un nouvelle fois notre commune va subir des travaux gigantesques qui vont détruire notre paysage, créer des désordres topographiques très importants qui vont aggraver de façon très prononcées les inondations et coulées de boue. Au vu du nombre de voies du giratoire d'accès à l'autoroute, le comptage des véhicules ne peut être fiable ,de même la prévision d' évolution du trafic reste tout à fait aléatoire .Le fait de lier l'aménagement de l'échangeur de LUMBRES avec celui de SETQUES ressemble plus à un forçage de main pour ne pas dire chantage, qu'à une réelle nécessité .On sent bien que l'on veut absolument faire aboutir le projet. Pensez vous que ce genre de pratique va inciter les électeurs à aller voter ? En conclusion, qu 'ont fait les Setquoises et les Setquois pour mériter cela ? Une commune sera sacrifiée pour gagner 1 mn 30 et le plaisir de brader 65 millions d' euros. Respectueuses salutations

Courrier électronique de Christophe DESCAMPS adressé au commissaire enquêteur le 4 décembre 2021

Monsieur le commissaire enquêteur

En tant que principal exproprié par le projet de liaison RN 42 A26 (40%) je souhaite faire quelques remarques :

• En lisant le rapport d'enquête environnementale du 4 novembre 2020 sur ce projet, il est conclu qu'il n'y a aucune gêne de circulation même avec l'évolution du trafic, avant 2045. !! Je pense que les 65 millions d'euros pour le projet pourraient être utilisés par exemple pour la réfection et l'entretien de routes départementales ainsi que les bas cotés qui empoisonnent les terres agricoles avec les semences des herbes sauvages non fauchées.

• Pour ce projet je suis amputé de mon outil de travail de 5 Hectares, qui accepterait une baisse de salaire ? Cela fait 30 ans que je suis exproprié régulièrement pour la A 26 ou la RN 42.pour les tracés ,puis pour mise aux norme ,ensuite création de bassins , création de chemin...etc , et maintenant pour une liaison qui a reçu 97% d'avis négatif lors de la présentation Je suis en fin de carrière et je vais transmettre à mes enfants une exploitation en diminution...Y at-il une compensation de terre prévue comme la loi le précise dans une telle situation d'expropriation d'utilité public.

Pour le tracé prévu je voudrais revenir sur plusieurs points sur SETQUES :

• Le bassin prévu sur les parcelles ZB44 et ZB45 ne pourrait-il pas être déplacé sur la parcelle ZC25 qui n'est pas cultivée ?

Le bassin en parcelle ZA104 est prévu en haut de la parcelle. Ne pourrait-il pas être déplacé dans le fond inutilisé de cette même parcelle ? Cela permettrait de profiter de la descente naturelle du terrain. Ce bassin aurait une emprise de 6000 m² ! alors que l'actuel bassin de 1300 m² ne sert à rien car jamais entretenu et toujours vide. De plus la voie en elle-même ne reçoit aucune modification si ce n'est l'appellation autoroute...

Pourquoi un si grand bassin ? Sachant que la SANEF a cette année réparé un bassin de la A26 à Leulinghem en diminuant sa capacité.

- *Le projet prévoit une emprise sur les parcelles ZB125 et ZB129 alors que de l'autre côté de la chaussée il y a un terrain inutilisé (ZB222), à côté du chemin communal. N'est-il pas envisageable d'utiliser ce terrain plutôt que du terrain agricole ?*

- *Sur la parcelle ZB216 il ne restera plus que 6000 m² exploitable après emprise. Y a-t-il un aménagement parcellaire prévu ?*

- *Pourquoi la parcelle ZA68 sur ESQUERDES de 890 m² a une emprise par le projet de 843m². Comment puis-je continuer à cultiver sur les 47 m² restant ?*

Cordialement Christophe DESCAMPS

Courrier électronique de Christophe DESCAMPS adressé au commissaire enquêteur le 7 décembre 2021

Christophe Descamps

Agriculteur à SETQUES

Monsieur le commissaire enquêteur

En tant que principal exproprié par le projet de liaison RN 42 A26 (40%) je souhaite faire quelques remarques :

- *En lisant le rapport d'enquête environnementale du 4 novembre 2020 sur ce projet, il est conclu qu'il n'y a aucune gêne de circulation même avec l'évolution du trafic, avant 2045. !! Je pense que les 65 millions d'euros pour le projet pourraient être utilisés par exemple pour la refaction et l'entretien de routes départementales ainsi que les bas cotés qui empoisonnent les terres agricoles avec les semences des herbes sauvages non fauchées.*

- *Pour ce projet je suis amputé de mon outil de travail de 5 Hectares, qui accepterait une baisse de salaire ? Cela fait 30 ans que je suis exproprié régulièrement pour la A 26 ou la RN 42 pour les tracés, puis pour mise aux normes, ensuite création de bassins, création de chemin...etc, et maintenant pour une liaison qui a reçu 97% d'avis négatif lors de la présentation. Je suis en fin de carrière et je vais transmettre à mes enfants une exploitation en diminution... Y a-t-il une compensation de terre prévue comme la loi le précise dans une telle situation d'expropriation d'utilité publique.*

Pour le tracé prévu je voudrais revenir sur plusieurs points sur SETQUES :

- *Le bassin prévu sur les parcelles ZB44 et ZB45 ne pourrait-il pas être déplacé sur la parcelle ZC25 qui n'est pas cultivée ?*

Le bassin en parcelle ZA104 est prévu en haut de la parcelle. Ne pourrait-il pas être déplacé dans le fond inutilisé de cette même parcelle ? Cela permettrait de profiter de la descente naturelle du terrain. Ce bassin aurait une emprise de 6000 m² ! alors que l'actuel bassin de 1300 m² ne sert à rien car jamais entretenu et toujours vide. De plus la voie en elle-même ne reçoit aucune modification si ce n'est l'appellation autoroute...

Pourquoi un si grand bassin ? Sachant que la SANEF a cette année réparé un bassin de la A26 à Leulinghem en diminuant sa capacité.

- *Le projet prévoit une emprise sur les parcelles ZB125 et ZB129 alors que de l'autre côté de la chaussée il y a un terrain inutilisé (ZB222), à côté du chemin communal. N'est-il pas envisageable d'utiliser ce terrain plutôt que du terrain agricole ?*

- *Sur la parcelle ZB216 il ne restera plus que 6000 m² exploitable après emprise. Y a-t-il un aménagement parcellaire prévu ?*

- *Pourquoi la parcelle ZA68 sur ESQUERDES de 890 m² a une emprise par le projet de 843m². Comment puis-je continuer à cultiver sur les 47 m² restant ?*

*Cordialement,
Christophe DESCAMPS*

Courrier électronique de M. Antoine BRUGE adressé au commissaire enquêteur le 8 décembre 2021

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je m'appelle Antoine Bruge, j'ai grandi à Setques et mes parents y habitent toujours et ce depuis plus de 30 ans. Je suis ingénieur de formation. Je souhaite vous faire remonter mon avis ainsi que l'avis de nombreux habitants du secteur, souvent peu familiers des procédures d'enquêtes publiques.

Ma question principale est la suivante : la création d'une voie de liaison entre l'A26 Sud et la RN42 en tracé neuf est-elle réellement nécessaire ?

Ce projet est financé en partie par de l'argent public et son intérêt général n'est, selon moi, pas démontré. Les gains de temps, de sécurité et de clarté proposés par le futur projet ne sont pas convaincants vis-à-vis du coût global du projet et de ses impacts (environnement, agriculture).

Le giratoire n'est actuellement jamais saturé et il me semble que les hypothèses de trafic futures sont utilisées de manière inconstante dans le rapport et sont très incertaines (cf. incertitudes des valeurs annoncées).

La population locale est largement opposée à ce projet (cf. bilan de la concertation). L'intérêt pour la SANEF est évident. L'intérêt général ne l'est pas.

L'avis des collectivités territoriales principalement concernées manque : cc du pays de Lumbres, Commune d'Acquin-Westbécourt, Commune de Lumbres, Commune de Setques. Le conseil municipal d'Esquerdes émet un avis défavorable et précise que le dossier a été envoyé tardivement. Cette phase de concertation et d'information des collectivités ne s'est donc pas déroulée convenablement.

D'autres entités s'interrogent sur l'utilité du projet, notamment la commission locale de l'eau. La commune de Wisque émet un avis défavorable.

Les modifications apportées au projet après concertation ne changent en rien la question soulevée par de nombreux habitants et collectivités sur l'utilité de cet aménagement.

L'étude d'impact est pilotée par la SANEF. Une plus grande indépendance de cette étude serait souhaitée.

Après lecture du dossier, une question subsiste. L'ambition de long terme est-elle de transformer la RN42 aujourd'hui gratuite en une autoroute payante ?

Il me semble qu'une étude plus approfondie et indépendante sur les coûts et bénéfices de ce projet est à mener avant d'aller plus loin dans la réalisation de la liaison entre l'A26 Sud et la RN42.

*Cordialement,
Antoine Bruge*

Courrier électronique de Mme Marie-Noëlle DUFRENNE adressé au commissaire enquêteur le 9 décembre 2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de la mise en œuvre par le projet de raccordement A26-N42 et conformément aux dispositions l'article 12. 131 au code d'expropriation pour cause d'utilité publique les parcelles, restées en indivision à notre profit :

ZB 125 ZB 129 ZB 194 ZB 216, sont concernées.

En lisant votre courrier en date du 19 octobre 2021, le projet dans sa globalité semble déjà bien établi voir fini. Cependant plusieurs points restent à revoir :

• *Sur l'utilité publique, nous rejoignons entièrement Monsieur Christophe Descamps, actuel locataire et le principal exploitant impacté par ce projet.*

*Le coût du projet, l'expropriation des terres, l'impact sur l'environnement sont disproportionnés eu égard aux bénéfices prévus pour chaque usager (au mieux 1 minute en gain de temps)
Ne pensez-vous pas que le montant d'un tel investissement pourrait-être utilisé plus utilement ?*

• *Sur le ruissellement de l'eau lors de fortes pluies, avec le réchauffement climatique prévu dans les prochaines années, les pluies torrentielles seront de plus en plus fréquentes. Le village de Setques est situé en contre-bas du projet et, récolte déjà les ruissèlements des eaux non gérés de l'A26. Nous sommes propriétaires des terrains situés en bordure ou à proximité de l'Aa et sommes depuis régulièrement inondés. Augmenter l'emprise au sol aura tendance à amplifier le phénomène malgré le réaménagement des bassins dont il faudrait revoir l'emplacement comme l'a signalé Monsieur Christophe Descamps dans le courrier qu'il vous a adressé*

• *L'emprise des parcelles : ZB 125 qui est boisée , ZB 129 , ZB 194 , pourrait être abandonnée au profit des parcelles ZB 212 et ZB 201 qui ne sont pas exploitées.*

• *Enfin, une compensation de terre doit être également envisagée comme la loi le prévoit dans une telle situation d'expropriation d'utilité publique.*

En espérant vous accorderez la plus grande attention à notre requête, nous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire l'expression de notre haute considération.

Courrier électronique du Conseil départemental du Pas-de-Calais adressé au commissaire enquêteur le 9 décembre 2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à l'aménagement de la liaison RN 42 – A 26, je tiens à porter à votre connaissance les observations et demandes suivantes :

1-La réalisation de certaines phases de travaux pourrait conduire à reporter du trafic sur différentes sections de routes départementales non conçues pour le supporter. Par précaution, il est demandé qu'un état des lieux du réseau susceptible d'être impacté soit réalisé avant le démarrage du chantier. Toute dégradation anormale constatée en cours de travaux ou à l'issue de ceux-ci devra faire l'objet des réparations nécessaires aux frais du maître d'ouvrage du projet. En outre, les services du Département devront être étroitement associés à l'élaboration du dossier d'exploitation sous chantier.

2-La fermeture de la RD 208E1 pendant la réalisation des travaux de construction de son franchissement devrait générer un report de trafic conséquent sur la RD 212. Les traversées de WIZERNES et de WISQUES, avec une chaussée étroite et très sinueuse, seront fortement impactées. Afin de réduire l'insécurité qui pourrait en résulter, le maître d'ouvrage du projet devra prendre toutes les dispositions pour maintenir autant que faire se peut la circulation sur la RD 208E1.

3- Pour ce qui concerne le giratoire de jonction entre la RN 42 et le diffuseur de l'A 26, sa domanialité n'est pas explicitement mentionnée dans le dossier. Or, lors de la réunion de travail qui s'est tenue le 18 mars 2021 en sous-préfecture de SAINT-OMER, il avait été convenu que ce giratoire continuerait de relever de la domanialité de l'Etat. L'impact futur, qui pourrait résulter des dispositions constructives, en termes de sécurité et de gestion des obstacles situés sur le giratoire et ses abords immédiats, conduit le Département à confirmer son refus de le voir incorporé à son réseau routier.

4- Au vu de l'attractivité de la zone commerciale des Sars, il est souhaitable que les travaux prévus sur le diffuseur avec la RD 225 prennent en compte la sécurisation des liaisons douces dans la traversée des deux giratoires.

Lors des phases ultérieures de définition et de réalisation du projet, la SANEF devra obtenir auprès des services du Département une validation technique des documents relatifs aux routes départementales. Dans le cadre de cette instruction, les caractéristiques de certains ouvrages pourront devoir faire l'objet d'ajustements.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Courrier électronique de M. François DESCAMPS adressé au commissaire enquêteur le 9 décembre 2021

Bonjour,

En complément du premier message laissé, ci-dessous le lien d'une pétition signée par 277 personnes soutenant mes différents arguments et s'opposant au projet de liaison RN42-A26

<https://www.change.org/p/sanef-opposition-liaison-rn42-a26-sur-la-commune-de-setques?redirect=false>